

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

*Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire*

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c	UN AN. 3 fr. 50

ECHOS DE LA SEMAINE

3 Octobre — M. le Président de la République quitte sa résidence de Fontainebleau pour rentrer à Paris.

4 Octobre — M. L'amiral Duperré et son état major sont, à Constantinople, l'objet de grandes attentions de la part du Sultan.

— Horrible crime commis à Varacieux (Isère), dans des circonstances rappelant celles de l'assassinat de la petite Alice Neut. L'assassin présumé est arrêté.

5 Octobre — Inauguration dans le jardin du Luxembourg, à Paris, du monument élevé en l'honneur du peintre Eugène Delacroix.

— Suicide de deux amants à Périgueux.

6 Octobre — M. l'amiral de Cuverville, chef de la station de l'Afrique occidentale, annonce que des arrangements pacifiques sont intervenus avec le roi du Dahomey. Ils paraissent médiocrement brillants. Au reste, le Parlement aura à les apprécier.

— Les élections tessinoises donnent une très faible majorité aux libéraux et aux radicaux, partisans de la révision

de la constitution cantonale. Aussi la situation continue-t-elle à sembler inquiétante.

— Drame de Pleurtuit, (Ille-et-Vilaine). Un charpentier, Auguste Lenormand, désespéré de voir l'offre de sa main repoussée par une jeune fille, la blesse grièvement ainsi que sa mère et sa sœur par une décharge de cinq coups de revolver et se suicide avec le sixième.

— Triple empoisonnement criminel commis à Retaud, près Saintes, par une mère dénaturée sur ses trois enfants en bas âge.

7 Octobre — M. Poncet doyen des mécaniciens des chemins de fer français, est décoré de la Légion d'honneur.

— Drame sanglant à Jumeauville (Seine-et-Oise). Le nommé Doulet, charretier, amoureux de la fille de son patron, la tue dans un accès de jalousie féroce, et se donne ensuite la mort d'un coup de revolver à la tempe.

8 Octobre — Le ministre de l'agriculture reçoit la délégation de la société des agriculteurs du Nord.

— Des mesures sont prises en vue de réprimer le brigandage en Algérie.

— Drame sanglant à la ferme de

Guémoville, près Septeuil, (Seine-et-Oise). Une jeune domestique de 17 ans, est victime d'une tentative de meurtre dont l'auteur, un sieur Doumay, garçon de ferme, se donne la mort à côté de sa victime

CHRONIQUE LOCALE

SAINTPATHES

On lit dans le *Figaro*:

Le mariage de Mlle Louise Labour, fille du conseiller à la Cour de Paris et de Madame, née de Molinet, avec M. Harlé d'Ophove, lieutenant au 8^e dragons, aura lieu le 18 octobre en la chapelle de l'Assomption.

Font part du mariage, du côté de la mariée, en outre de ses parents, ses deux grand'mères, Mme Labour, veuve de l'ancien conseiller à la Cour d'appel et la comtesse de Molinet; du côté du marié, son père, M. Harlé d'Ophove, fils de l'ancien pair de France, et Mme d'Avène de Roberval, sa grand'mère.

Les témoins du marié sont M d'Avène de Roberval, son oncle, et le colonel de La Jarrige; du côté de la mariée, M. Edmond Labour, son frère, et M. de La Ville Le Roulx, son oncle.

CHEMIN DE FER

Un déraillement survenu à un train de marchandises, dans la nuit de jeudi en gare d'Aulnay-les-Bondy, a causé quelques retards dans le service des trains de voyageurs pendant la matinée.

Il n'y a eu, heureusement aucun accident à signaler.

LOUVRES

Le nommé Étienne Dubuisson jardinier, 27 ans, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Pontoise, à 6 jours de prison et 16 francs

d'amende pour ivresse manifeste (2^e récidive).

VÉMARS

Ringler Joseph, 26 ans, vannier sans domicile fixe, vient d'être condamné à 8 jours de prison et 50 francs d'amende pour filouterie d'aliments au préjudice de la dame Lagneau, et détention de collets, engins de chasse prohibés.

CLAYE

Une dame Sabourain, âgée de 52 ans, poursuivie pour avoir fait un faux témoignage dans l'affaire Mabillon qui a été jugée à la dernière audience, de la police correctionnelle de Meaux, est condamnée à 8 jours de prison.

— Jean-Dominique Esterle, 21 ans, manouvrier sans domicile fixe, mendicité le 28 septembre au château de Claye, est condamné à un mois de prison.

VILLEPARISIS

Rivière (Ferdinand Emile), marchand de bois, 42 ans, (sujet belge) ayant volé une trentaine de lapins, dans la nuit du 16 au 17 août, à Villeparisis et une certaine quantité d'objets d'habillement, à Livry, dans le courant de septembre, est condamné à 8 mois de prison,

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE DAMMARTIN

BONHOMME (Emile), 21 ans, à la Folie Marchémoret. Maraudage de fruits. 5 francs d'amende et frais.

HAQUIN (Félicité) femme Moreau, 60 ans, à Longperrier. Maraudage de fruits. 5 francs d'amende et frais.

DEMETZ (Vital), à Montgé. Ivresse. 3 francs d'amende et frais.

GUÉMIN (Françoise) veuve Pasquier, à Dammartin, pour avoir donné à boire à un homme ivre. 2 francs d'amende et frais.

GIBERT (Victor), 27 ans, charretier à Villeneuve. Défaut de guides. 6 fr. d'amende et frais.

Gibert père civilement responsable.

EMERY (Paul), 19 ans, à Saint-Soupplets. Défaut d'éclairage. 1 franc d'amende et frais. Gouffé civilement responsable.

MARCHÉ DU 9 OCTOBRE 1890

Dammartin

Pain 0 fr. 37 le kil
Beurre. 3 fr 40 »
Œufs 13 fr. 00 le 100

Claye

Pain 0 fr. 35 le kil
Beurre. 3 fr 50 »
Œufs 10 fr. 00 le 100

ORPHELINAT

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE SEINE-ET-MARNE

Il a été fondé depuis quelque temps pour le département de Seine-et-Marne, une société de bienfaisance ayant pour objet de secourir les orphelins d'instituteurs et d'institutrices.

Dans le bilan des recettes de l'année 1889-1890 (au 31 juillet) s'élevant à 2,112 fr. 80 cent., figurent les souscriptions suivantes des communes de :

Mitry-Mory 10 fr.
Saint-Mard 6 «
Rouvres 5 «
Villeneuve s/s Dammartin. 3 «

Inutile de dire que cette œuvre qui n'en est qu'à ses débuts, promet de rendre de grands services dans l'avenir.

FAITS DIVERS

LE TOAST D'UN PRÊTRE

Les journaux commentent en ce moment un fait qui s'est produit le 6 octobre dernier à Saint-Romain, près du Havre, au banquet d'inauguration de l'hospice-dispensaire cantonal, le premier créé en France.

Après les toasts officiels, M. Palfray curé-doyen, a porté un toast à la République:

« Si le pouvoir vient de Dieu, a-t-il dit, il appartient à la Nation de désigner ceux qui doivent l'exercer. Le peuple français a parlé: notre devoir est d'entrer dans le mouvement sans arrière-pensée.

« Demain quand la presse dira: Un curé n'a pas craint dans un banquet officiel de porter un toast à la santé de la République, certaines consciences un peu timorées feront entendre peut-être des gémissements. Je leur pardonne de tout cœur. D'ailleurs elles ne sont pas si éloignées de nous qu'elles le croient. Elles ne voudraient pas désobéir à l'Église.

Or l'Église veut que nous formions des vœux ardents pour notre chère patrie en chantant chaque dimanche *Domine salvum fac Republicam*, c'est-à-dire en bon et intelligible français: « Vive la République! »

Le préfet, MM. Faure, Siegfried, députés, et les principaux invités ont serré les mains du curé, qui avait fait sonner les cloches au passage du cortège officiel.

A la fenêtre du presbytère était un drapeau avec la devise: « Dieu et Patrie », et les initiales R. F.

MADemoiselle CHOCOLAT

On écrit de Londres, 6 octobre, à la *République Française*:

Londres possède en ce moment dans ses murs une jeune personne, une Américaine chez laquelle le goût pour le chocolat s'est développé dans des proportions telles que ses parents ont dû la mettre en traitement dans une maison de santé.

Elle a tellement dévoré de chocolat que sa peau en est devenue brune. — On a eu beau faire pour empêcher qu'on lui vende du chocolat, la maniaque a déjoué toutes les ruses et son état est devenu grave.

Les médecins se perdent en conjectures. . . .

GRÈVE SCOLAIRE

Par ce temps de grèves à tout propos, une nous manquait, c'est celle des écoliers; elle vient d'éclater à Epinay.

Tous les signataires d'une petition tendant au remplacement du directeur de l'école communale de cette ville se sont engagés à garder leurs enfants chez eux les 3, 4 et 5 octobre prochain pour protester, disent les signataires, par un acte réel, contre la direction actuelle.

Voilà un genre de protestation, dit notre confrère du *Journal de Villers-Cotterêts* qui doit être du goût des écoliers.

UN AIGLE A FONTAINEBLEAU

M. le curé Joubier, de Samois (Seine-et-Marne), vient d'offrir au Jardin des Plantes un aigle de toute beauté, pris dans la forêt de Fontainebleau par des gens du pays.

Jeté là par le hasard, cet aigle avait établi son aire dans l'infractuosité d'un des nombreux rochers qui peuplent la forêt.

M. Joubier a installé lui-même au Jardin des Plantes ce nouveau locataire.

STATISTIQUE

S'il faut en croire un calculateur infatigable, un homme, arrivé à l'âge de soixante-dix ans, aurait absorbé, depuis sa naissance, plus de vingt wagons de nourriture, un train entier.

En comptant seulement quatre tonnes par wagon, cela fait 80.000 kilos ce qui donne, pour un total de 25.550 jours d'existence, une consommation moyenne d'environ 3 kilos 200 grammes par jour.

Cette consommation quotidienne, variable elle-même, est estimée à 2 kilos 1/2 pendant l'enfance et la vieillesse, et à 3 kilos 1/2 ou 4 kilos pendant l'âge mûr.

Ces chiffres ne sont pas exagérés, car les statistiques médicales constatent que la nourriture quotidienne liquide et solide des soldats, des marins et des ouvriers dépasse en moyenne 4 kilos et demi.

Et on ne parle pas des gros appétits.

Une aventure de Chasse

Lundi dernier, un riche propriétaire des environs, M. H. . . , partant pour la chasse dans les bois d'Ermenonville, avait chargé son palefrenier de battre les carrefours pour tâcher de faire lever un cerf. Pendant ce temps, notre Némrod, entraîné par le désir de trouver un gibier de son choix, pénétra dans un fourré, prêtant une oreille attentive. Tout à coup, il voit se dessiner dans le lointain, l'ombre d'un quadrupède, parcourant un étroit sentier, dans lequel notre chasseur l'apercevait à peine. Pour lui, il n'y a pas de doute, il est bien en présence d'un cerf. . . . Le mettre en joue, et tirer deux. . . quatre. . . six. . . huit balles, fut l'affaire

d'un instant, mais l'animal fuyait toujours, et on entendait se perdre dans la forêt, la voix désespérée du palefrenier.

Enfin, à la seizième balle, l'animal tombe mortellement frappé, mais quelle ne fut pas la surprise de M. H. . . . lorsque s'étant approché, s'aperçut que le prétendu cerf n'était autre que son cheval. . . . Quant au palefrenier, qui avait été renversé, il en était quitte pour quelques contusions et avait heureusement échappé à la grêle de plomb dont sa monture venait d'être criblée.

Revenu de sa stupeur, M. H. . . . dit gaiement à son domestique: Hé bien! Jean-Baptiste, vous voyez que si c'eût été un cerf, je l'aurais tué tout de même?

L'ESPRIT D'ALPONSE KARR

Le célèbre écrivain qui est mort récemment à Saint-Raphaël, à l'âge de quatre-vingt-deux ans était né à Munich le 24 Novembre 1808. Il se destinait au professorat qu'il abandonna pour embrasser la carrière littéraire.

En 1832, parut son premier roman, *sous les Tilleuls*, qui obtint un grand succès et fut bientôt suivi de plusieurs autres, non moins goûtés du public,

En 1835, Alphonse Karr, prit pendant quelque temps la direction du *Figaro* et quatre ans plus tard, (1839) commença la publication des *Guêpes*, pamphlet mensuel, qui fit grand bruit et parut jusqu'en 1849.

Après la révolution de 1848, Alphonse Karr se présenta, sans succès aux élections de la Constituante de la Seine Inférieure.

Depuis longtemps, il s'était retiré à Nice et s'y adonnait avec passion à la culture des fleurs.

Si les ouvrages d'Alphonse Karr ont vieilli, on n'y trouve pas moins un grand nombre de réflexions toujours pleines d'actualité et qu'on croirait écrites d'hier.

Qui ne connaît ce mot, à propos de la suppression de la peine capitale: « Effaçons la peine de mort, je le veux bien, mais que messieurs les assassins commencent ».

C'est encore lui qui, à la suite des événements de 1848, disait:

« Ça aurait été une bien belle chose que la République, s'il s'était trouvé en France des républicains. Un parti a proclamé la République à la faveur d'une surprise; la France a dit: « Eh bien! voyons-la donc, cette république dont vous nous parlez depuis si longtemps, cette République qui s'annonce avec de si belles théories, qui doit détruire tous les abus, instituer tous les progrès et amener le bonheur universel; mettez-vous à l'œuvre. »

« Alors, on s'attendait à voir partout le désintéressement, la loyauté, la fraternité. Mais signalez un abus qui ait été détruit. Montrez un progrès réel qui ait été établi. Un parti qui, à part une demi-douzaine d'hommes de quelque valeur, ne renfermait ou du moins n'a montré que des médiocrités, s'est rué sur les places, les honneurs, les salaires, comme une horde de Cosaques sur une ville prise d'assaut ».

Et cette autre boutade n'est-elle pas encore pleine de vérité:

« On mène les hommes avec des phrases plus qu'avec des raisons; l'écoyer du cirque empanaché, le dentiste de place publique en habit rouge, l'avalleur de sabres et de souris vivantes, auront toujours plus d'influence sur la foule que tous les héros véritables et les véritables chercheurs du vrai, du juste

et de beaux appelés savants, philosophes poètes.»

Enfin, que dira-t-on de cette réflexion mélancolique, qui date de quarante ans :

« Après tant de renversements, de changements, il serait temps de s'apercevoir d'une chose, c'est comme au cabaret : cachet vert cachet rouge, etc. On change quelquefois le prix, quelquefois le bouchon, mais c'est toujours la même piquette qu'on nous fait boire.

Plus ça change, plus c'est la même chose. »

ORCHEUX

Suite

En 1402, Messire Guillaume-sans-avoir, chevalier, devint seigneur d'Orcheux et porta le 22 Juillet de la même année le serment de foi et hommage qu'il devait à Pierre d'Orgemont, chevalier, seigneur de Montjay, de Chantilly et du domaine de Moussy-le-Neuf dont relevait la maison seigneuriale d'Orcheux, appelée l'Hôtel du Bois,

Les religieux du monastère de Saint-Leu-d'Esserent possédaient à Orcheux de temps immémorial, un fief, consistant en terre labourable, au lieu-dit la Herse d'or, au commencement du XVII^e siècle, ils eurent de vifs démêlés avec le chapitre de Senlis, au sujet d'un droit de champart relevant de leur fief et que leur contestait ledit chapitre.

L'église ou plutôt la chapelle d'Orcheux était placée sous le vocable de Saint-Jacques et Saint-Christophe. Le 10 Septembre 1646, il y eut un différend entre Messire Jean-Baptiste de Versorin, pourvu de la desserte de cette chapelle, et le curé d'Eve, Pierre Hachette, qui s'opposait à la prise de possession, disant qu'il avait été nom-

mé pour la desservir. On ignore comment cette affaire se termina.

Le hameau d'Orcheux qui comptait encore douze maisons en 1806; n'en possédait plus que trois en 1830. Ces trois maisons ont disparu depuis longtemps.

E, LEMARIÉ

RECHERCHES SUR L'ADMINISTRATION

DE L'ANCIEN COMTÉ DE DAMMARTIN.

(Suite)

— BAILLIS —

- 1665 — Charles Pingard, avocat au Parlement.
1676 — Jean Gosset, licencié en droit avocat au Parlement, bailli de Dammartin et lieutenant de Pierrefonds.
1737 — Louis de Vernon, avocat au Parlement, bailli de Dammartin et lieutenant en la gruerie dud'it comté.
1762 — Marie Pierre Faron, avocat au Parlement, bailli du comté de Dammartin.
1787 — Faron, avocat du Parlement, bailli de Dammartin.

Les lieutenants généraux du bailliage, dont les noms nous ont été conservés, étaient :

- 1627 — Antoine Chantereau, lieutenant général au bailliage de Dammartin.
1655 — Philippe Guillot, conseiller du roi, lieutenant en l'élection particulière de Dammartin.
1670 — Jean Remy, lieutenant général civil et criminel au bailliage et comté de Dammartin, bailli de Moussy-le-Vieil.

1693 — Mathieu Marsant, lieutenant général au bailliage et comté de Dammartin.

1714 — Mathieu Marchant conseiller du roi, subdélégué en l'intendance de la généralité de Paris, à Dammartin; lieutenant général au bailliage et comté de Dammartin.

1723 — Nicolas Martin Ganneron, lieutenant général au bailliage et gruerie du comté de Dammartin.

1759 — Rousquin, avocat, lieutenant général au bailliage.

JEAN MAILLART ET ÉTIENNE MARCEL

(Suite)

« Ils y rejoignirent Marcel: les deux complots avaient marché parallèlement; le prévôt et ses agents s'étaient dirigés de la porte Saint-Denis vers la porte Sainte-Antoine, se saisissant, chemin faisant, des portes situées entre ces deux *bastides*; mais, parvenus à la porte Saint-Antoine, ils avaient trouvé une vive résistance chez les gardiens, notables bourgeois, qui se montrèrent fort mécontents qu'on leur voulût ôter les clefs « pour les donner à gens qui ne les valoient pas, et entrèrent en suspicion de quelque trahison ». Sur ces entrefaites, arrivèrent Maillart, Pépin des Essarts et la foule qu'ils entraînaient à leur suite. Suivant Foissart, qui paraît avoir arrangé l'événement avec l'instinct dramatique qui lui est ordinaire, minuit allait sonner, et Marcel avait déjà les clefs en main. « Etienne, Etienne, lui cria Jehan Maillart, que faites-vous ici à cette heure? — Jehan, que vous importe de le savoir? je suis

ici pour prendre garde de la ville dont j'ai le gouvernement. — Pardieu, répondit Jehan Maillart, il ne va mie ainsi mais n'êtes ici à cet heure pour nul bien. et je vous le montre, dit-il à ceux qui étoient près de lui, comme il tient les clefs des portes en ses mains pour trahir la ville! — Jehan, vous mentez! — Pardieu! traître, c'est vous qui mentez, répondit Jehan Maillart. Et tantôt (aussitôt) fêrit à lui (frappa sur lui) et dit à ses gens: A la mort! à la mort, tout homme de son côté, car ils sont traîtres. »

(à suivre)

E. L.

ALPHABET DU MARIAGE

Le jour où l'on nous mari — A.
Je m'en souviens, monsieur Pa — B.
Quand la messe fut commen — C.
Nous dit: Il faudra vous ai — D.
Madame vous obéir — E.
A votre époux, à votre che — F.
Puisqu'il ne pourra plus chan — G.
Pour éviter qu'il ne vous l' — H.
Ayez toujours l'air très gent — I.
Montrez un front pur qui rou — J.
Évitez les mauvais — K.
C'est ainsi que toujours près d' — L.
Retenant son époux qui l' — M.
Une femme évite sa — N.
S'il lui tourne pourtant le d — O.
Et s'il se met à la trom — P.
Qu'elle ne soit pas vain — Q.
Qu'elle lui montre bon — R.
Et l'enchaîne par la tendre — S.
En lui voyant tant de bon — T.
Il en deviendra tout conf — U.
Son amour sera retrou — V.
Le ménage aura le beau f — X.
En France, comme en tout pa — Y.
Il faut s'aider pour qu'on no — Z.

Extrait d'un roman-feuilleton en cours:

« Il avait un pantalon très court et un veston de même couleur... »

LIBRAIRIE

PAPETERIE — RELIURE

IMPRIMERIE

Encadrement, Photographie

FABRIQUE

de

REGISTRES et de CARTONNAGES

E. LEMARIÉ

à DAMMARTIN, (S-&-M).

PAPIER A LETTRE QUADRILLÉ

(force ordinaire)

- La ramette de 20 cahiers (120
feuilles) 0 fr.75
La rame de 80 cahiers (480
feuilles) 2 fr.50

PAPIER A LETTRE QUADRILLÉ

(fort)

- Le cahier 0 fr.10
La ramette de 20 cahiers (120
feuilles) 1 fr.20
La rame de 80 cahiers (480
feuilles) 4 fr.

ENVELOPPES GOMMÉES

(couleurs assorties)

- Le paquet 0 fr.10
Le cent 0 fr.30
Le mille 2 fr.50

ENVELOPPES BULLES GOMMÉES

Format de commerce

(force ordinaire)

- Le paquet 0 fr.10
Le cent 0 fr.35
Le mille 3 fr.

ENVELOPPES BULLES GOMMÉES

Format de commerce

(fortes)

- Le paquet 0 fr.15
Le cent 0 fr.50
Le mille 4 fr.25

Impression de Têtes de lettres
et d'Enveloppes

AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT

Adressez-vous :

MAISON

R. DELACOURT-COULANJON

60 GRANDE RUE, 60

à DAMMARTIN (S-&-M)

Qui vous vendra :

Montres — Chaines, Bagues et Bracelets
en or et en argent — Boucles d'oreilles,
— Pendules — Diamants, etc.

Linge, Toiles, Nappes, Serviettes,
Etoffes et Draps pour confections etc.
Glaces — Installation et agencement
de magasin.

Le tout à des conditions excep-
tionnelles de DON MARCHÉ.

A VENDRE
POIRES à CIDRE

S'adresser chez M. HÉRIVAUX

169, Grande Rue

A VENDRE

VIEUX JOURNAUX

10 Francs les 100 Kilogs

JACQUES AMÉDÉE LE PAIRE

JEANNE D'ARC

en

SEINE-ET-MARNE

Brochure de 21 pages

Format In 12

Vendue au profit de la souscription
du monument à élever à la mémoire
de Jeanne d'Arc.

Prix : 20 Centimes

Francs 25 cent. par la poste.

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ.

Dammartin Imp. E. Lemarié.

